



La Coopération des idées

Revue mensuelle d'Éducation Sociale



SOMMAIRE :

- L. MOMENHEIM..... *Contre le Coopératisme.*
 G. DEHERME..... *Pour le Coopératisme.*
 *Les Universités populaires.*
 G. D..... *Les Livres qui font penser.*



ABONNEMENTS :

France: Un an: 3 francs. — Six mois: 1 fr. 50
 Étranger: Un an: 4 francs.



Le Numéro : 0 fr. 25

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :

157, Faubourg Saint-Antoine (XI^e Art.)

PARIS

VIENT DE PARAÎTRE :

Le **Mouvement Éthique**, par ALFRED MOULET, 1 fr. 75 franco (à la *Coopération des Idées*). — Nous recommandons particulièrement cette étude documentée du mouvement éthique international.

A NOS ABONNÉS

Ceux de nos abonnés qui seront avertis que leur **abonnement est terminé** sont priés de nous faire parvenir leur renouvellement, pour s'éviter les frais de recouvrement.

Ceux qui ne désirent pas continuer leur abonnement sont priés de **refuser** au facteur le numéro qui suivra l'**avertissement**.

EAU DE MOLAS

NATURELLE, GAZEUSE, BICARBONATÉE, FERRUGINEUSE. LA PLUS
LÉGÈRE A L'ESTOMAC, LA PLUS AGRÉABLE

La seule prescrite pour les maladies de l'Enfance

La Caisse de 25 bouteilles : 9 fr. 25

Ecrire au gérant des SOURCES DE MOLAS, LE BOULOU (Pyrénées-Orientales)

Même domaine : VIEUX ROUSSILLON de coteaux : 70 fr. la
barrique. — GRENACHE doré authentique, non viné, 16 de-
grés. en bouteilles 1 fr. 50 le litre.

{ logé, franco
de port
et de régie



La Coopération des idées

Contre le Coopératisme⁽¹⁾

Le coopératisme est la formule nouvelle qui semble aujourd'hui rallier tous les réformateurs sociaux avides d'action pratique et immédiate.

Si, pour eux, le collectivisme ou le communisme restent la terre lointaine promise à nos successeurs et si, d'un autre côté, la théorie de ces deux formes de propriété soulève encore des doutes et des objections qui ne pourront se résoudre que d'après une expérience qui n'est pas près d'être instituée, pourquoi, sans s'embarasser de spéculations toujours controversables, ne tenterait-on pas, dès à présent, partiellement, non pas des essais de collectivisme ou de communisme, mais la réalisation d'une forme intermédiaire et transitoire, assez adaptée au milieu actuel pour s'y développer, et suffisamment conforme à la société future, pour fournir la pierre d'assise du nouvel édifice social rêvé ?

(1) Il peut paraître téméraire de combattre, dans un journal entièrement acquis à l'idée coopératiste, le principe même qu'il s'attache à faire pénétrer partout, aussi bien dans le domaine économique que dans la région des idées et des sentiments. Mais la controverse est une forme naturelle et nécessaire de la coopération des idées.

Telle est, à n'en pas douter, la pensée intime des partisans de la Coopération ; et si leur foi ne s'émeut que médiocrement des échecs qu'elle a pu subir, elle s'affirme et se retrempe au spectacle de la prospérité et du développement des sociétés coopératives de consommation, dont le nombre et l'importance vont incontestablement en croissant.

Il ne s'agit donc pas, dans cette critique du coopératisme, de nier un mouvement réel, ou de mettre en doute des faits dont l'évidence n'est pas suspecte. La tâche entreprise ici est tout autre : examiner la valeur du principe coopératif ; constater s'il est ou non en harmonie avec l'évolution économique d'une part, et s'il conduit, d'autre part, à une amélioration réelle du sort des travailleurs et à l'augmentation du bien-être général ; s'il nous rapproche de cette solution si âprement poursuivie de la question sociale ; et si, dans la négative, ce mouvement ne se dissoudra pas pour faire place à une conception plus organique et plus scientifique de la société économique. Au total, s'il n'y a pas dans le mouvement coopératif une dérivation d'efforts qui pourraient être mieux utilisés pour le bonheur de tous.

*
* *

Le collectivisme et le communisme ont pour but avoué la substitution, dans l'administration des capitaux humains, de la classe prolétarienne à la classe bourgeoise. Ils préconisent deux moyens d'y parvenir, soit la dépossession brutale par la révolution violente, soit l'expropriation légale.

Le coopératisme répugne à ces coups de force : il cherche à réaliser la propriété collective par des procédés économiques : constitution des capitaux par l'épargne accumulée, administration sévère procurant

des bénéfices divisés en deux parts, l'une destinée à accroître le capital, la seconde distribuée immédiatement entre les coopérateurs, non plus, comme dans les sociétés par actions, au *prorata* de leurs apports, mais proportionnellement à la consommation de chacun d'eux.

La source de ces bénéfices est principalement demandée à la concentration des services administratifs et à la suppression des intermédiaires.

Une première remarque s'impose : c'est qu'en vertu de la loi du moindre effort une semblable évolution s'accomplit chez la classe capitaliste. Les grandes entreprises se multiplient au détriment des petites, et les intermédiaires inutiles tendent à disparaître. L'illusion des coopérateurs, c'est l'inutilité absolue des intermédiaires.

Ils ne comprennent pas que plus la société économique se complique, plus la division du travail s'accroît, et plus il se crée nécessairement une foule de fonctions qui, pour ne pas paraître intéresser directement la production, n'y sont pas moins intimement associées. Elles ont pour but, sans réaliser une production apparente, de procurer des économies de temps et rapportent ainsi bien au-delà de ce que coûte leur rémunération.

Il y a donc, on le voit, un parallélisme absolu entre les deux processus.

Et comment s'en étonner ? Les lois économiques abstraites ne sont-elles pas indépendantes des formes concrètes qui les manifestent ?

Division et concours des fonctions, nécessité du capital ou accumulation préalable de matériaux et d'instruments, servant de base et de point de départ au travail, économie d'efforts, d'où concentration des ca-

pitaux et des services administratifs : est-ce que ces conditions ne s'appliquent pas à toutes les sociétés industrielles ?

Quel principe nouveau le coopératisme introduit-il dans le monde économique ?

Aucun autre que la source prolétarienne des capitaux et la constitution d'un capital collectif, dans l'hypothèse où chaque coopérateur renoncerait à sa part de propriété au profit de l'entreprise commune.

Les sociétés coopératives qui renoncent, par définition, à toute spoliation envers la classe possédante espèrent ainsi détourner, à force de persévérance et de sagesse, tous les capitaux humains, pour en constituer une sorte de mainmorte intangible, à l'abri désormais des dissipations et des abus auxquels les expose le caprice et l'arbitraire de ses détenteurs actuels.

*
*
*

Toute l'activité économique est dominée par deux grandes conditions : constitution de capitaux hiérarchisés suivant le degré d'importance des entreprises ; conservation et entretien de ces capitaux qui tendent à se disperser ou à disparaître sous la poussée des besoins de consommation, insuffisamment contenus.

Que la société future soit communiste, collectiviste ou coopératiste, elle devra faire face à ces deux nécessités primordiales, tout à fait indépendantes des formes mêmes de la production, de l'échange et de la consommation.

Toutefois, la considération de la meilleure formation et de la meilleure conservation des capitaux sera le critérium de la meilleure forme économique ; et toutes les critiques adressées au capitalisme actuel ne se justifient que dans la mesure où lui-même compromet la

conservation des capitaux dont il a la garde. Il n'entre pas dans notre pensée de prétendre qu'il ne mérite pas à cet égard de graves reproches ; mais nous les croyons, malgré les apparences, singulièrement exagérés ; à notre sens, les coopérateurs les éviteraient encore moins.

Sans doute, si l'on considère les phénomènes économiques comme la résultante d'un pur mécanisme, il pourrait, au premier abord, sembler indifférent que les capitaux fussent amassés et conservés par telle ou telle méthode pourvu que le but fût atteint.

Mais il n'en va pas ainsi : la prétention de remplacer l'administration des personnes par l'administration des choses, suivant une formule chère à certains réformateurs sociaux, est fortement sujette à caution.

Le facteur psychologique, l'élément personnel réagit profondément sur la marche des opérations quelconques entreprises par l'activité humaine. S'il y a, en effet, des règles objectives qui y président, leur application est subordonnée à nos moteurs affectifs, égoïstes ou altruistes, c'est-à-dire à notre propre subjectivité. C'est là un aspect capital du problème que les coopérateurs ne méconnaissent pas, mais qu'ils interprètent d'une façon trop favorable à leur système.

Il faut un haut degré de moralité pour donner comme but principal à nos efforts l'intérêt social, et ne chercher notre satisfaction personnelle qu'après qu'il aura été atteint. C'est cette haute moralité, ou, si on le préfère, ce subjectivisme intense, soutenu par des moyens appropriés, qui permet aux communautés religieuses de subordonner chez ses membres l'intérêt personnel à l'intérêt social ; encore ce souci personnel reparait-il dans la préoccupation du salut éternel.

Avec la généralisation du système coopératif qui fera appel à des coopérateurs de plus en plus nombreux et de plus en plus médiocres, la moyenne de la moralité baissera constamment, c'est-à-dire que la préoccupation de l'intérêt personnel deviendra de plus en plus dominante.

Voilà la contradiction intime qui ruine dans son principe, non seulement le système coopératif, mais tout système collectif.

Dans le système capitaliste, l'intérêt social est recherché, poursuivi autant que le permet l'intérêt personnel suffisamment satisfait, ce qui est conforme à la nature humaine.

Dans tous les systèmes collectifs, c'est la marche inverse qui est suivie. Elle présuppose la moralité qu'elle a pour but de réaliser. Les coopérateurs placent, au début de leurs opérations, la condition psychologique qui en doit être le résultat ultime. C'est là un cercle vicieux qui n'effraie pas le coopératisme, mal instruit par l'expérience.

L'État, les sociétés par actions, tout ce qui revêt un caractère collectif, remplissent mal leurs fonctions. Un contrôle plus ou moins facilement instituable devient indispensable et constitue souvent un poids mort considérable pour l'entreprise. Chez le capitaliste, l'initiative, la capacité ont pour contrôle naturel la responsabilité réunie dans une seule personne.

L'évolution économique ne permet plus évidemment que les grandes entreprises puissent être exclusivement gérées par un seul patron ; mais l'on n'évite un inconvénient que pour retomber dans un autre, si la haute influence pratique ou morale du directeur n'intervient pas pour en atténuer les effets.

Une autre grave difficulté que soulève le coopéra-

tisme réside dans la confusion des fonctions. La séparation radicale entre les entrepreneurs et les travailleurs est la condition primordiale de toute industrie ; c'est l'aboutissant de toute l'évolution économique antérieure, et c'est un résultat qu'il faut, à tout prix, consolider.

Comment la possibilité d'une fluctuation constante dans les fonctions peut-elle se concilier avec la stabilité des opérations industrielles ?

S'il ne s'agissait que de faire participer l'élite de la classe prolétarienne à la direction industrielle et commerciale, c'est-à-dire d'opérer un déclassement limité des travailleurs, l'inconvénient ne serait pas grand. Spontanément, nous voyons d'anciens ouvriers arriver par leurs propres efforts et une nature exceptionnelle à ces fonctions de direction, et nous nous en félicitons ; mais si ces espérances deviennent l'objectif de la masse prolétarienne et si, par une condescendance mal avisée, chaque ouvrier est détourné de sa fonction propre, il l'abandonnera sans retour, sans vouloir reprendre sa place au milieu des siens ; d'où affaiblissement de la grande force sociale qu'est le prolétariat organisé, comme contrepoids indispensable de la classe patronale, qui n'est pas près de disparaître.

*
*
*

Nous n'avons examiné jusqu'ici que les lacunes intérieures du coopératisme. Mais toutes nos objections antérieures tomberaient-elles devant une critique autorisée ; le système coopératif serait-il viable et destiné à se développer, et même à englober l'activité économique tout entière, qu'il n'aurait pas fait un pas vers la solution de la question sociale, parce que ses partisans, exclusivement préoccupés d'arran-

gements de détail, auxquels ils attribuent une importance exagérée, ne se réclament d'aucune vue d'ensemble sur les sociétés et ne savent pas relier leur solution particulière au grand problème que la fondation de la sociologie a posé et résolu au moins dans ses aspects les plus essentiels.

Outre qu'il est impossible de séparer le problème économique des problèmes de la famille, de la religion et du gouvernement, si l'on veut réaliser un véritable équilibre social (ce dont les coopérateurs ne soufflent mot), la conception scientifique de l'équilibre économique et de sa stabilité paraît leur être absolument étrangère. Ils pensent que, par des procédés empiriques aboutissant à un équilibre limité entre un petit nombre de producteurs et de consommateurs, ils auront fait un pas vers l'équilibre général, et qu'ils n'auront qu'à étendre leurs expériences pour qu'elles deviennent valables pour la *société* tout entière.

Ils ne feraient ainsi que reproduire, et plus mal à notre sens, d'après les considérations précédemment développées, l'empirisme actuel, où chaque producteur, inconscient de l'étroite solidarité qui lie tous les phénomènes économiques, agit à l'aveugle et sur un terrain limité pour réaliser, au détriment de la société, un équilibre qui le satisfasse personnellement.

La fédération des sociétés coopératives de production et de consommation, qui semble être le dernier mot du coopératisme, n'aurait pour effet de régulariser ni la production, ni la consommation, parce qu'il ne suffit pas d'absorber toute l'activité économique d'un pays dans une unité factice pour en saisir tous les ressorts secrets et les faire mouvoir avec une pleine harmonie.

L'erreur capitale à cet égard du coopératisme est

de prétendre résoudre le problème en réglant la production sur la consommation. Il y a évidemment entre ces deux termes du phénomène économique une étroite relation, mais ni la production ni la consommation ne constituent, à proprement parler, un point de départ.

Il existe entre l'un et l'autre de ces deux phénomènes une réaction réciproque qu'il faut fixer à travers leur mobilité incessante, et qui se traduit par la notion de valeur, notion qui n'est qu'un régulateur très imparfait du système économique, parce qu'on n'a pu jusqu'à présent y attacher un sens exclusivement objectif comme celui que présentent les idées de poids, de longueur, de volume, de surface, etc.

La consommation est un désir, la production une possibilité ; l'ajustement de ces deux fonctions ne peut être le fait exclusif ni du producteur ni du consommateur, et leur incompétence à cet égard ne se transformera pas, en se confondant dans un même organisme.

Il y faut des vues plus générales commandant une action plus systématique, qui doivent émaner d'un pouvoir extérieur, à la fois spirituel et temporel, dont l'avènement reste le besoin le plus pressant de la réorganisation économique.

Nous pensons que la conception scientifique du système économique doit respecter l'organisation spontanée que l'évolution a fait surgir : séparation des travailleurs et des entrepreneurs, appropriation personnelle des capitaux administrés d'après une vue sociale, sous le contrôle du prolétariat représentant la force sociale d'appréciation et de résistance ; institution d'un pouvoir économique placé au point de vue d'ensemble et pris en dehors des agents de l'activité

économique, nécessairement placés au point de vue personnel, sans l'impulsion duquel leur initiative s'énerverait et s'anéantirait.

C'est un principe de mécanique générale, que toute force tend à persister indéfiniment sans autre limite que celle que lui impose une force extérieure.

L'équilibre entre les forces économiques n'a été obtenu jusqu'ici que par leur contact ou leur opposition réciproques.

C'est ce procédé inférieur que systématise le coopératisme en poussant la réglementation jusqu'au point où le juste développement est compromis. Mieux vaut encore, avec ses excès, le capitalisme qui réalise une vie agitée, mais féconde en somme, et qui n'a qu'à être ramené à une conception plus exacte de son rôle pour résoudre le premier terme du problème économique, *l'abondance*, auquel est étroitement subordonné le problème de la *juste répartition*, bien à tort placé au premier plan par les socialistes.

LUCIEN MOMENHEIM.

Pour le Coopératisme

(Réponse à M. Momenheim)

Le coopératisme pourrait se réclamer du principe kantien : *Une société doit être telle qu'aucun homme ne se puisse considérer comme un moyen pour servir les fins d'autrui*. Mais le coopératisme est plus

pratique que théorique. Il n'a pas attendu de pouvoir tout ce qu'il veut pour commencer ce qu'il peut. Déterminé par le procès économique, il a surgi des faits ; il s'est formé par l'expérience.

Ne le prenons pas, toutefois, pour un moyen de révolution sociale, une transition au communisme. Il est un système complet, non seulement économique, mais éthique. Quelques-uns, dont je suis, y introduisent même toute la politique. Nous croyons que la démocratie ne sera définitivement fondée qu'avec la République coopérative. Il faut que les pouvoirs juridique, législatif, exécutif passent du Gouvernement, — vieux rouage monarchique qui, sous un régime républicain, grince lamentablement son impuissance et sa corruption, — aux Associations fédérées, éléments organiques d'une société de travail et de liberté, où s'exprimeront exactement, comme il convient, par l'action, les volontés profondes des citoyens.

Évidemment, la coopération n'est pas une pratique nouvelle. Par exemple, les *artels*, en Russie, sont antérieurs au xiv^e siècle. Elle est, au reste, vieille comme le monde. Dès qu'il y a société, de bêtes ou d'hommes, il y a coopération. Pas de société sans un minimum de coopération. Seulement, elle est plus ou moins consciente, plus ou moins stable, plus ou moins étendue. Qu'est-ce que la morale, somme toute, sinon l'adaptation des sentiments à la discipline coopérative, la formation des habitudes coopératives, la règle empirique de la coopération ?

Mais ici le débat est circonscrit, et je dois, autant qu'il est possible, me borner à traiter seulement de la coopération sous la forme consciente qu'elle tend à prendre aujourd'hui, c'est-à-dire du coopératisme.



Le coopératisme ne veut nullement, comme on le dit, se passer du capital et des intermédiaires. Il n'entend se passer que du capital parasite et des intermédiaires surperflus ou nocifs. Il ne serait pas une organisation des forces sociales, s'il ne se débarrassait tout d'abord du poids mort et s'il n'était une économie de l'énergie. C'est là le premier résultat de toute organisation. Il est erroné de croire que les grandes entreprises nécessitent de grands capitaux et un nombreux personnel. Elles ne prospèrent, au contraire, que parce qu'elles répartissent ou produisent avec un moindre capital et un moindre personnel. On en cite qui ont échoué parce qu'elles étaient inutilement surchargées d'un trop gros capital. Les *trusts*, qui sont des coopératives capitalistes, mais pour faire quelques milliardaires, suppriment tous intermédiaires et toutes fonctions inutiles, ou devenues inutiles par le fait même de l'association. C'est ce que sont appelées à faire les coopératives sociales, mais pour tous. Je ne puis admettre que ce soit aller contre la loi du progrès de la plus grande division du travail, que de réduire certaines professions, comme celle d'escarpe ou de cambrioleur, par exemple. La spécialisation progressive est seulement celle du travail social.

M. Paul Leroy-Beaulieu a mieux vu que le coopératisme poursuit, non la suppression du capital, ce qui n'a aucun sens, mais sa « subalternisation, son exclusion des profits de l'entreprise, en un mot, le salariat du capital ». A cet effort pour subordonner enfin le capital à l'homme, voici l'objection qu'il fait : « Il faudrait, pour cela, que les coopérateurs puissent, par eux-mêmes, constituer avec leurs épargnes un ca-

pital suffisant pour n'avoir plus besoin que d'un capital d'appoint garanti par un autre capital. Ce n'est que le capital d'appoint qui se contente d'une rémunération fixe : l'intérêt, et qu'on peut réduire au rôle de salarié. » Cette objection ne tient pas.

Le capital fondamental des coopérateurs, c'est leur puissance de consommation et leur puissance de production. Examinons la première, qui seule importe maintenant, puisqu'elle est le point de départ.

Les grands magasins n'ont besoin que d'un capital minime, parce que ce capital, grâce à leur énorme clientèle, est renouvelé trois, quatre fois, et plus, dans l'année. Leur vrai capital, c'est donc la clientèle, c'est-à-dire la puissance de consommation que cette clientèle laisse exploiter bénévolement. Tel petit fonds de commerce qui n'a pas 10.000 francs de marchandises, souvent impayées, vend sa clientèle 100.000 francs. La clientèle, c'est-à-dire la puissance de consommation, voilà le capital avec lequel les coopérateurs trouveront toujours, et à très bon compte, le capital d'appoint. Et, lorsqu'ils auront organisé ainsi l'industrie commerciale, rien ne leur sera plus facile, quoi qu'en dise M. P. Leroy-Beaulieu, que d'organiser l'industrie manufacturière, puis l'industrie agricole.

*
**

On nous dit : « Toute l'activité économique est dominée par deux grandes conditions : constitution de capitaux hiérarchisés suivant le degré d'importance des entreprises ; conservation et entretien de ces capitaux, qui tendent à se disperser ou à disparaître sous la poussée des besoins de consommation, insuffisamment contenus. » Eh bien ! est-ce que ces condi-

tions ne seront pas mieux remplies par l'organisation coopérative que par l'anarchie présente ? Toute organisation est d'abord un meilleur emploi des forces, qui économise l'énergie et réduit le déchet. Elle tend — c'est sa raison d'être — à réaliser dans les choses le meilleur équilibre et chez les êtres la plus haute justice.

Voici un fait, pris dans la grande industrie.

Une compagnie exploitait la mine de Monthieux. On en conviendra, il n'y a pas de capital plus précieux qu'une mine, il n'y a pas de matière plus utile que le charbon. La mine de Monthieux donnait bien du charbon ; mais elle ne rapportait pas assez de dividende. Une compagnie ne recherche pas ce qui est précieux et utile à l'ensemble, mais de l'or pour ses commanditaires. Celle-ci abandonna donc l'exploitation, laissant la mine en détresse et ses ouvriers sans travail, c'est-à-dire sans pain. Deux capitaux étaient perdus : la mine et la puissance de travail des ouvriers. Ainsi l'on brise les instruments qui ne servent plus. Mais les ouvriers, réduits au chômage, se concertèrent, sollicitèrent la concession, l'obtinrent, trouvèrent le capital d'appoint nécessaire ; et courageusement, ils se mirent à l'œuvre. La mine fut sauvée, et depuis, elle est en pleine et fructueuse exploitation. Une association ouvrière, dans les conditions les plus défavorables, a donc pu être organique, conservatrice et féconde, là où le capitalisme a été impuissant et perturbateur.

Y a-t-il un phénomène plus attristant que le chômage ? Or, à voir bien, qu'est-ce, en somme, que le chômage ? Une force de travail inemployée. Et pourquoi, alors que dans les mansardes des villes et dans les huttes des campagnes on manque de tout ? Tout

simplement parce que cette force de travail ne trouve point de financiers pour l'exploiter, parce que le travail doit donner de l'or aux riches, et non des produits utiles à la société. C'est le cas de la mine de Monthieux, c'est le cas de toute force de travail inemployée, c'est-à-dire du chômage. Les travailleurs échapperont au chômage quand ils sauront le vouloir comme ont su le vouloir ceux de la Mine aux mineurs. Je me demande même si ce n'est pas là, dans la mise en valeur de ce capital formidable qu'est la force de travail inemployée par l'argent, que le coopératisme se prouverait le mieux comme le plus important facteur de reconstitution sociale.

Ce qui est certain, à tout le moins, c'est que la production anarchique est la déperdition des capitaux humains, une déviation des forces et des richesses sociales, nocives et profondément corruptrices.

Eh oui ! Sans doute, même là, il y a une ombre de coopération. Les *trusts* en sont une preuve. Mais de cette coopération le prolétariat est exclu ; il n'y participe que comme instrument. Pour les coopératistes, on le sait, il s'agit de coopération consciente, pour des fins sociales, et de la généraliser, de la pousser à son *maximum* en incorporant tout le prolétariat à la société organisée.

* *

Serait-ce que le coopératisme s'élève contre toute hiérarchie ? Non pas. Pas d'organisation sans fonctions nettement déterminées, sans unité de direction, sans stabilité dans la direction. C'est du désordre, au contraire, qu'il faut craindre la confusion des fonctions et la démagogie. Mais, on l'entend bien, il faut que chaque fonction ne soit pas sa propre fin et qu'elle concoure

vraiment. Supprimer une fonction inutile est un progrès, car c'est une économie d'énergie, une meilleure adaptation, qui permet une plus efficace division du travail. Cette division fonde la solidarité sociale, et c'est sur la solidarité que s'appuie le coopératisme. La dissociation présente provient d'un développement désordonné de la division du travail sans un développement correspondant de la coopération régulatrice.

Dans le coopératisme, le travail étant consciemment social, chaque ouvrier, chaque directeur, devient un fonctionnaire. Il y a hiérarchie, mais par et pour la société, — non plus pour la domination des forts. Ne confondons pas, cependant, l'État, qui est une centralisation politique, et le coopératisme, qui est une fédération économique. Le fonctionnaire coopératif n'est pas le fonctionnaire d'État. Car il rend effectivement des services ; il doit sa place à sa capacité de production ; et il est directement et immédiatement intéressé au succès de l'entreprise à laquelle il collabore.

Il est bien vrai que, pour l'instinct égoïste, ignorant de la solidarité sociale, cet intérêt sera un stimulant plus faible que, d'un patron ou d'un commerçant, l'âpre soif de s'enrichir promptement. Mais ce n'est pas la violence de l'impulsion que nous devons mesurer. Nous avons à tenir compte seulement de ce qui coïncide avec l'intérêt social. En vérité, il restera peu de chose. Tandis que du mobile coopératif, sans doute moins impérieux, il restera tout. Je crois, de la seule foi qui est possible encore, que la raison, plus lente et moins brutale que l'instinct, est néanmoins plus sûre et plus féconde. Je suis surpris de voir des penseurs et des savants comme M. P. Leroy-Beaulieu attendre tout, uniment de l'instinct, du hasard et de

l'empirisme. C'est de la superstition. Je ne puis me dispenser de citer ce passage caractéristique :

« Dans une société, écrit M. P. Leroy-Beaulieu, qui comporte le jeu isolé ou librement combiné de toutes les différentes prévisions humaines, avec toutes les diversités de caractère et d'esprit, de pessimisme et d'optimisme, la part des erreurs et des entraînements est plus faible que dans un mécanisme qui charge un ou quelques bureaux de délégués, ou de directeurs, de la fonction de tout prévoir et qui leur confère le droit de tout commander. Dans le premier cas, les erreurs sont partielles, parce qu'il s'établit toujours une certaine compensation dans la conduite de l'ensemble des particuliers, suivant leurs divergences de vues; dans le second cas, les erreurs risquent d'être totales et beaucoup plus difficilement réparables ».

En faisant remarquer à nos lecteurs que ce qu'il y a de vrai dans cette curieuse apologie de l'incohérence sociale s'adresse au socialisme d'État jacobin et non au fédéralisme économique, je leur laisse le soin de la réfuter comme il convient.

Nous pouvons admettre que le fonctionnaire coopératif, le directeur par exemple, parce qu'il ne connaîtra pas les affres de l'échéance et qu'il n'espérera plus le coup de dé de l'insolente richesse, mettra moins de fièvre dans sa besogne. Et puis ? Sommes-nous destinés à nous agiter comme des épileptiques dans une roue désengrénée, sans résultat, pour l'absurde mirage de l'or, ou à être vraiment des hommes ? Est-ce l'agitation qui est le but, ou le bien social ? Voilà la question. Mais soyons assurés qu'en mettant moins de fièvre, mais plus de conscience, et de l'ordre dans le travail, que nous ne diminuerons point la produc-

tion sociale. Sans doute, on n'obtiendra jamais d'un fonctionnaire coopératif qu'il falsifie des denrées et empoisonne les bébés, qu'il pèse à faux poids, qu'il s'attire la haine de ses subordonnés par ses vexations; non plus qu'il s'avilisse à façonner de la camelote, du laid et de l'infâme. J'en conviens, il n'y a que la crainte de la misère et le désir de s'enrichir vite qui puissent y contraindre les hommes. N'oublions pas, cependant, qu'il y a quelques ressorts d'activité qui peuvent s'y substituer; ces ressorts ont donné leur mesure aux époques organiques, — ils la donneront encore dès que nous le voudrons bien : c'est la dignité du travail, l'honneur du métier, la socialité, l'orgueil de créer, la joie de se magnifier.

*
* *

Le coopératisme n'entend pas soumettre l'intérêt individuel à l'intérêt social, mais les concilier. S'il se trompait, la société tout entière ne serait qu'une mystification, que l'éveil des esprits dissiperait peu à peu, mais sûrement. C'est ainsi qu'il se propose d'abord d'organiser la consommation. L'intérêt particulier d'un consommateur ne s'oppose à aucun autre intérêt de consommateur. Plus cet intérêt individuel sera vigilant, au contraire, mieux il servira l'ensemble. Il n'a contre lui, successivement, que les intérêts corporatifs dès qu'ils méconnaissent la nécessaire répercussion sociale; mais, comme les intérêts corporatifs ne sont pas simultanés et qu'ils sont incompatibles, leur résistance au coopératisme ne saurait durer. Elle s'affaiblira, au surplus, avec la socialité croissante.

Mais si nous n'oublions pas l'égoïsme, il faut faire sa part à l'altruisme, à moins de biffer de la nature

humaine ce qu'elle a de meilleur et de plus élevé. Les coopératistes échappent à ce pessimisme. Ils croient au progrès.

*
* *

Le coopératisme, c'est, dans l'économique, la démocratie. Je veux dire toutes carrières ouvertes aux aptitudes et aux talents, toute action libre, mais responsable. Le capitalisme, au contraire, semble être bien une survivance du principe monarchique de l'hérédité. Evidemment, ce principe a été vrai, c'est-à-dire fécond, en un temps où les fonctions sociales étaient simples et peu spécialisées ; mais, aujourd'hui, il n'en est plus de même, surtout dans l'économique :

Nous devons retrouver, ici, l'erreur qui est d'identifier la démocratie au parlementarisme. On aperçoit aussitôt que, dans l'économique, elle est sans rémission. En effet, dans la politique, encore que le mal soit grave, et mortel, il faut quelque temps pour reconnaître les ravages qu'il fait. On leurre aisément l'électeur. Le consommateur ne se laisse tromper que sur un produit. Il est plus facile de produire des mots, quand on est aussi peu exigeant de la logique et des idées, que du pain, d'aussi mauvaise qualité soit-il. Un discours sur les congrégations, des drapeaux, des banquets, un article de M. Henri Rochefort ou de M. Gustave Téry, par quoi nos politiciens cèlent la misère de leur intelligence sociale et la honteuse tyrannie de leurs appétits, cela n'est pas l'affaire du consommateur.

Quelques coopérateurs, je le sais, dupes de cette illusion funeste, s'imaginent pouvoir instaurer le parlementarisme, — qui est la guerre sans héroïsme, — dans le travail, — qui est la paix glorieuse. Nous pour-

vons être tranquilles là-dessus : la pratique se chargera de rectifier leurs préjugés démagogiques. Je vois bien déjà que, dans leur propre famille, ils ont de bonnes raisons pour ne pas appliquer le suffrage universel. Nous avons à exclure le parlementarisme du domaine politique : ce n'est pas pour l'inclure dans l'économique, qui le supporterait encore moins.

Si l'association était une addition d'unités simples, une somme, elle n'aurait aucune valeur propre, elle ne se soutiendrait pas, elle serait un effort inutile, un vain sacrifice ; elle n'aurait pas d'âme. L'association doit être une combinaison de forces, elle doit donner un ensemble original et supérieur aux éléments qui la composent.

Or les forces ne sont pas identiques, les éléments sont des individus adaptés à des spécialisations différentes. Sinon, en effet, l'association serait une somme, et son âme une moyenne ; et elle serait, ainsi, inférieure à l'individu isolé, qui a de la volonté et une intelligence. Mais l'état de société n'a fait que se développer. C'est qu'il est, en définitive, supérieur à l'état de nature. Nous sommes donc amenés à conclure que, dans l'organisme économique, l'état de société est supérieur à l'état de nature, ce qui est la justification du coopératisme ; et que le coopératisme n'est pas une addition d'unités simples, ce qui est la condamnation sans appel du suffrage universel qu'on serait tenté d'y introduire.

Sans doute, le coopératisme présuppose un certain degré de moralité ? Mais ne présuppose-t-il pas des hommes aussi ? Mais n'en est-il pas de même de toute association, voire celle d'un parti, d'un syndicat de spéculateurs, d'une bande de brigands ? Ses exigences, sur ce point, sont l'indice d'un état

social plus élevé. On ne prétend point, d'ailleurs, qu'il est une création merveilleuse d'un génial utopiste, mais bien l'aboutissant d'une longue évolution. J'entends la réplique, que ce degré de moralité est à réaliser. Mais le coopératisme est progressiste et éducateur. C'est par la pratique de la socialité qu'on atteindra une socialité plus haute et un coopératisme plus complet. Nous savons, au contraire, que le désordre est démoralisateur, et l'or corrupteur. Ce qui réfute le collectivisme, c'est qu'il est un plan donné, arbitraire, une cité fermée, dont on a fixé à jamais l'enceinte. Le coopératisme, c'est la route ouverte, large, pour toutes les libertés, avec l'horizon sans fin ; mais aussi avec des étapes où se reconforter.

..

M. Momenheim reproche aux coopératistes de manquer de vue d'ensemble, de séparer le problème économique des problèmes de la famille, de la religion et du gouvernement.

J'entends bien qu'il leur reproche de n'être pas positivistes. Ils le sont pourtant, de la bonne manière, qui est de la manière positive.

Les coopératistes n'attendent point du hasard de la mêlée furieuse des intérêts antagoniques, de l'empirisme, du fatalisme, du chaos social la solution progressive de ces problèmes considérables. Ils n'ont pas le superstitieux respect du gâchis spontané. Ils croient que la condition de toute société, sans laquelle il n'y a ni famille, ni religion, ni gouvernement, est l'ordre, et ils s'efforcent de reconstituer l'ordre, d'abord dans l'économique, où il paraît le plus compromis.

Pour moi, je doute que, désormais, l'esprit humain se puisse contenir dans quelque catholicisme théologi-

que, métaphysique ou scientifique, si large soit-il. Il y faudrait une doctrine qui débordât le relatif et lui commandât. Je crois que le relatif y échappera toujours, et qu'il a définitivement pris possession de la pensée. Les journaux viennent de nous apprendre la mort de Babick, ancien membre de la Commune, fondateur de la religion harmonienne, — un schisme du fusionisme, lequel revendique une douzaine de dévots, — dont il fut le seul adepte. Je vois bien d'autres religions nouvelles, dont quelques-unes sont vraiment remarquables ; mais quelles qu'elles soient, elles réunissent chacune, tout au plus, une vingtaine de fidèles, et presque autant d'hérésies. D'ailleurs, si une de ces religions parvenait à s'imposer, elle devrait tout d'abord satisfaire aux conditions de l'ordre économique. En résumé, la conception de l'humanité est un lien suffisant, et l'on conviendra que ce n'est pas dans la guerre sociale, même réglée, mais dans le coopératisme qu'elle trouve sa meilleure application.

Vraiment il sera difficile de faire admettre que l'organisation consciente est un empirisme, que l'association s'oppose à la solidarité, que la coopération sert des intérêts personnels au détriment de la société ; aussi, que l'anarchie économique est de bonne méthode positive, l'antagonisme féroce de la concurrence une solidarité forte, le désir de s'enrichir par tous les moyens une socialité efficace, et qu'ainsi se résoudreont les problèmes de la famille, de la religion et du gouvernement.

* *

Pour en finir avec ces vagues objections, je ferai remarquer que la Fédération des sociétés coopératives, que constitue en ce moment *le Comité central de*

l'Union coopérative (1) ne se propose nullement « d'absorber toute l'activité économique d'un pays dans une unité factice ». Et cela, pour l'excellente raison que *Fédération* veut dire exactement, en bon français, le contraire de *Centralisation*, d'*Unité*. On se propose seulement de coordonner l'action des associations. Les coopératistes veulent de l'ordre, même dans la coopération ; mais ils aiment la liberté.

Je l'avoue, au reste, nous manquons d'admiration pour les raffinements du « système de la sueur », les spirituels mensonges de la réclame, les bienfaits de l'agio, les ingéniosités de la falsification, et cela est peut-être une « erreur capitale ». Mais je ne puis laisser dire par là qu'on a l'intention de mettre fin à ces splendeurs harmonieuses du capitalisme en réglant la production sur la consommation, en paraissant croire qu'il y a complot d'asservir la production à je ne sais quelle tyrannie régressive de la consommation. Il s'agit seulement d'ordonner la production, de ne plus se confier aveuglément au hasard et à l'empirisme, de « savoir pour prévoir, et de prévoir pour pourvoir ». Lorsque l'organisation coopérative disposera de tous les moyens statistiques que lui fournira la consommation organisée, on pourra diriger la production dans le sens le plus utile, le plus raisonnable, le plus moral. Actuellement, elle n'a qu'un mobile, celui de gagner le plus d'argent, et pas de but. Il arrive parfois que cela coïncide avec l'intérêt social ; mais il arrive aussi souvent le contraire. En tout cas, il y a du déchet et de la souffrance, parce qu'il y a de l'ignorance et de l'incohé-

1) 1, rue Christine. Voir son journal hebdomadaire, *l'Association coopérative* (5 fr. par an).

rence. Par l'organisation, on peut arriver à produire pour tous les besoins normaux et sociaux, exactement. Aujourd'hui, on est toujours au-dessous, ce qui cause un malaise ; ou au-dessus, ce qui est du gaspillage ; ou encore à côté des réels besoins, ce qui décèrèbre et démoralise.

Nous touchons là à une question qui est mal posée. M. Paul Leroy-Beaulieu écrit : « Les sociétés coopératives représentent surtout le commerce passif en quelque sorte ; celui qui se contente de distribuer aux consommateurs les objets connus pour être à leur convenance. On ne peut guère attendre de ces associations qu'elles aient de l'esprit de recherche, d'invention, qu'elles encourent des risques. Leur organisme semble mal se prêter à cette besogne, à une initiation incessante, toujours renouvelée ; et cependant, cet élément est indispensable au progrès humain. » Il semble bien, pour cet éminent économiste, qu'il ne peut y avoir de « progrès humain » sans le téléphone, les autos, l'absinthe hygiénique, les journaux et le lait malthusien. Il y eut pourtant des civilisations qui ont laissé quelques traces dans l'histoire, et qui ignoraient cet « élément indispensable au progrès humain ». Je crains que nous ne manquions ici d'une définition du « progrès humain ». Je crois, pour ma part, que le coopératisme lui ferait faire un grand pas, vraiment, s'il devait simplifier un peu notre existence surchauffée, nous libérer de la tyrannie des besoins multiples artificiels, qui étouffent en nous toute humanité.

La production industrielle, en quantité illimitée, — toute de camelote éphémère, laide, presque inutilisable, — qui méconnaît les vrais besoins sociaux aussi bien que les lois morales, c'est du gaspillage.

C'est à cela que veut remédier le coopératisme. Est-ce à dire qu'on opprime la production, qu'on ne lui laisse plus aucune initiative, qu'on tue l'esprit d'invention ? Non pas. La consommation organisée ne doit régler, scientifiquement, que la quantité, l'utilité sociale, l'opportunité, la moralité de la production. Il reste à l'initiative, à l'esprit d'invention ce que l'industrialisme capitaliste leur enlève : la qualité, c'est-à-dire la solidité, le perfectionnement, la beauté, par quoi se manifeste le « progrès humain » comme il le faut concevoir.

G. DEHERME.

Les Universités Populaires

Fédération régionale des U. P. du Nord-Est. — *Congrès du dimanche 4 mai 1902.* — Présents : MM. Landry, de *Bar-le-Duc* ; Guyot, Desgranges, de *Vitry-le-François* ; Munsch, Laurent, Van Tieghem, Guichard, de *Reims* ; Payot, Vanet, Lallement, Bague, Zwickel, Delacroix, Gérard, Jobin, Schmidt et Flot, de *Châlons-sur-Marne*. Excusés : MM. Landormy, de *Bar-le-Duc* ; Bluzot, d'*Epernay* ; Conrad, de *Troyes* ; Deherme, de *Paris* ; Thierry, de *Suippes*.

Il est entendu que la liste générale des pièces de théâtre, des volumes pour la lecture, qui doivent former la bibliothèque roulante, sera dressée dès que chaque U. P. aura communiqué à Châlons sa liste particulière.

Sur la proposition d'un membre de la Fédération, une demande sera adressée à l'U. P. de Nancy pour la prier de se joindre à la Fédération.

On fixe ensuite la date du prochain Congrès : il aura lieu à Châlons-sur-Marne le deuxième dimanche de juin, en 1903.

Une demande de dons sera adressée à la *Ligue de l'Enseignement* et au ministère de l'instruction publique, au nom de la Fédération.

Le Bureau de Châlons-sur-Marne reste désigné comme Bureau de la Fédération.

On procède ensuite à l'élaboration des statuts.

Statuts de la Fédération régionale des U. P. du Nord-Est.

SON BUT

ARTICLE PREMIER. — Il est fondé entre les U. P. de la région une association qui prend le nom de *Fédération des U. P. du Nord-Est*.

ART. 2. — Elle a pour but l'achat en commun des ouvrages, brochures, pièces de théâtre, conférences toutes faites, destinés aux lectures, et l'établissement d'un service central de renseignements sur les conférenciers, sur les lectures qui portent ou ne portent pas, et tous renseignements intéressants sur le fonctionnement des U. P. Elle se propose, en outre, de donner aux U. P. en formation l'appui le plus large.

SON ADMINISTRATION

ART. 3. — Un Comité sera élu pour un an au Congrès, qui aura lieu chaque année le deuxième dimanche de juin. Chaque année le Congrès fixera le siège du prochain Congrès. Le premier aura lieu à Châlons en 1903.

ART. 4. — Il sera composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier.

ART. 5 — Chaque U. P. nomme deux délégués à la Fédération, pris dans son comité, et pour un an.

SES RESSOURCES

ART. 6. — Le fonds commun sera constitué par le versement d'une somme annuelle de 10 centimes par sociétaire.

DISSOLUTION

ART. 7. — En cas de dissolution, les fonds disponibles retourneront aux U. P. de la Fédération, au prorata de leurs versements.

Le Bureau de la Fédération reste donc constitué jusqu'en juin 1903, de la façon suivante : Président, *M. Payot* ; vice-président, *Delacroix* ; secrétaire général, *Louis Flot* ; trésorier, *Vanet*.

Le Secrétaire général,
LOUIS FLOT.

Les statuts de la *Fédération des U. P. du Nord-Est* sont brefs. C'est bien. C'est dire qu'on a l'intention d'agir librement, non de réglementer. Il n'y a, me semble-t-il, qu'une petite modification à y apporter. D'ailleurs, je la propose d'accord avec les membres du Bureau de la Fédération. L'article 6 fixe la cotisation annuelle de chaque U. P. adhérente à 10 centimes par sociétaire. Il conviendrait d'ajouter : « Sans que cette cotisation annuelle puisse être inférieure à 10 francs, ni supérieure à 40 francs. »

Les U. P. de la Fédération sont priées d'envoyer leur avis sur cette proposition, soit à Châlons, soit à la *Coopération des Idées*, afin que les statuts soient rectifiés immédiatement.

* *

U. P. de Brest. — Au commencement de l'hiver dernier, il a été décidé d'admettre gratuitement tout militaire ou marin qui sera présenté par une œuvre post-scolaire laïque, cercle d'anciens élèves, U. P., etc.

∴

La Coopération des idées de Rouen. — Nous lisons dans le programme de cette U. P. : « Samedi 14 juin. Discussion contradictoire sur le *socialisme*. M. Chartier, professeur au lycée, aura l'obligeance de présider cette discussion. »

« Cette discussion sera continuée aussi longtemps qu'il « sera nécessaire, à seule fin que toutes les thèses puissent « être exposées et que tous les arguments, pour ou contre, « soient développés. Les contradicteurs sont toujours « sûrs de trouver un auditoire attentif et bienveillant, leur « sachant gré de venir faire connaître leur façon de voir « et de pratiquer ainsi la coopération des idées. L'Université populaire pousse si loin *le souci de la tolérance et le*

« respect des opinions que les marques d'approbation et de désapprobation sont supprimées et qu'aucune conclusion n'est tirée de ces discussions, la Société laisse les auditeurs qui ont entendu le pour et le contre, à la trouver par leur propre raison. »

C'est bien là la méthode de l'Université populaire, je veux dire ce qui distingue l'Université populaire de la réunion publique ou de l'église.

Les Livres qui font penser

L'Allemagne, la France et la Question d'Autriche, par André Chéradame, 3 fr. 50 (librairie Plon, 8, rue Garancière). — C'est une des questions les plus graves du moment. M. Chéradame la traite avec le sérieux qui convient. Il a parcouru l'Europe, il a vu, retenu, — et conclu. C'est le fruit de ses expériences, de son étude, qu'il nous donne. Nous lui devons notre attention. En général, énervés par la politique de partis, l'intelligence faussée par les polémiques des journaux, nous négligeons ce qui se passe à l'étranger. C'est un tort, — dont les conséquences peuvent être terribles pour nous. Je ne dis pas seulement pour notre pays, mais pour nos idées, auxquelles nous tenons tout autant. Car, ne l'oublions pas, le seul obstacle réel, en dehors de nous-mêmes, à la réalisation, à l'organisation de la démocratie, c'est l'état présent de l'Europe.

Il y a, au-delà de nos frontières, le pangermanisme — et aussi le panslavisme dont l'auteur ne parle pas, — il y a l'impérialisme anglais, qui sont des menaces constantes à la paix.

Je ne puis, on le conçoit, analyser un livre aussi substantiel. Il faut le lire. Le danger est celui-ci : *l'Allemagne augmentée de l'Autriche*. Ce n'est pas une imagination. L'auteur a ses preuves. Il est certain que le pangermanisme s'étend et menace. L'auteur présente une solution, basée sur notre alliance avec la Russie. Je ne sais si elle est

bonne; mais je sais qu'il faut nous éclairer là-dessus. Ne comptons pas sur nos ministres pour résoudre des difficultés futures, si prochaines qu'elles soient. Ils ont assez à faire de garder leurs portefeuilles durant six mois.

L'Impérialisme allemand, par Maurice Lair, 3 fr. 50 (A. Colin, éd., 5, rue de Mézières). — Voici encore une bonne étude sur l'Allemagne. Nous voyons la puissance de l'empire d'Allemagne, et nous touchons ses points faibles, — dont l'impérialisme.

L'impérialisme est une folie récente, produite par la fièvre de notre industrialisme anarchique. L'auteur en recherche les origines en Allemagne. Grisée par ses victoires, l'Allemagne s'est proposé de dominer le monde. Elle y fut poussée autant par des nécessités économiques pressantes que par son orgueil. Ce peuple agricole s'est fait brusquement industriel. Mais il n'a pas trouvé chez lui le débouché à cette production à outrance; d'où la colonisation, la protection, la paix armée, — conséquemment, l'épuisement, la ruine.

Les catastrophes financières, la crise industrielle, le chômage — à Berlin il y a 35.000 ouvriers sans travail, 60.000, d'après le *Vorwaerts*, — le paupérisme, voilà les premiers fruits de l'impérialisme. Ils sont pleins de cendre. « La puissance de l'argent et la gloire du sabre », c'est de la force comme la montagne Pelée, contre les hommes, — et d'abord, semble-t-il, contre ceux-là mêmes qui l'entretiennent chez eux et la développent. L'Allemagne fut grande jadis, avant ses victoires. « Elle fut grande, parce qu'elle fut humaine. » Elle se nourrit encore de ce fonds.

Et cela éclaire bien des choses. A observer l'extension redoutable de l'impérialisme des plus grandes nations civilisées, on doutait de l'avenir de la démocratie pacifique, et l'on se demandait, parfois, si nos rêves d'universelle fraternité, en énervant notre militarisme, n'étaient pas sottise, — ou trahison. En lisant le livre de M. André Chéradame, je me suis posé cette question; en lisant le livre de M. Maurice Lair, je me suis fait la réponse que voici.

La force militaire est une illusion, la force de l'argent est une illusion, l'obsession atavique de la défensive est

une grossière erreur. Parce qu'un loup triomphe d'un loup en l'égorgeant, nous concluons à la force du canon ; parce qu'un syndicat de capitalistes peut à son gré affamer quelques travailleurs inorganisés, nous concluons à la force de l'argent. Or voici la réponse des faits à ce raisonnement simpliste : L'or a ruiné pour des siècles l'Espagne conquérante, et il mine les États-Unis après avoir démoralisé son peuple. Les canons ruinent les grandes nations d'Europe. Pour une société civilisée, tout l'or du monde, tout l'arsenal de mort ne peuvent remplacer le travail, la paix, l'ordre, la liberté, — qui sont la vraie force d'un peuple, — celle qui vainc les vainqueurs sanglants et qui absorbe les envahisseurs.

L'impérialisme n'est pas la manifestation d'une force, comme on le croit, mais, au contraire, d'un grave désordre économique, d'une atonie intellectuelle et morale. Il convient de lui résister, certes, quand il menace. Et il faut y être prêt. Mais ce n'est pas en s'épuisant, comme lui, par le militarisme de la paix armée, par la protection : c'est en se tonifiant par le travail, en s'organisant par la liberté. L'impérialisme est une maladie sociale ; la meilleure manière de lui résister est l'état de santé sociale. Établissons un cordon sanitaire, évitons l'épidémie, fortifions-nous, et laissons faire le mal au-delà des frontières. Il se chargera des dures leçons.

Je ne conseille pas le passivisme national. Je ne suis point de ceux qui pensent qu'il faut éteindre l'âme nationale. Il ne faut éteindre aucune âme, aucun foyer d'énergie. Soyons assurés que le meilleur moyen de résister à l'impérialisme n'est pas de l'imiter, de le suivre dans la ruine et la bestialité ; mais d'organiser la démocratie pacifique et productrice.

Rêves et Réalités, par P.-A. Garnier (librairie de Propagande socialiste, 60, boulevard Clichy). — C'est un poème « social », mais qui, néanmoins, vibre d'humanité, je veux dire de douleur de joie, d'enthousiasme, de doute et d'espoir. Même au moment où il admire la splendeur des choses, où il se grise d'air, de parfum, de soleil, où il se laisse aller à la douceur d'aimer, M. P.-A. Garnier ne se détache point du devoir social. Un petit qui crie sa mi-

sère, un homme qui pleure, cela suffit pour que le poète cesse de chanter, et sympathise.

Le rythme du vers, bien frappé, d'un bon ouvrier, est adéquat à l'émotion du poète, et par là il nous émeut. La sincérité est le meilleur de l'art. C'est pourquoi on lira *Rêves et Réalités*, bien que notre triste époque ne permette pas qu'on s'attarde longtemps au jeu, délicieusement puéril, des rimes.

La Dame bleue, par Pierre Gol, 3 fr. 50 (A. Charles, libraire, 8, rue Monsieur-le-Prince). — Dans ce roman, l'auteur a su, par un original procédé de composition, faire contenir deux époques, deux mondes : le chaos d'une gestation formidable, la Révolution ; la tristesse actuelle, qui est d'une transition dangereuse — ou d'une fin de tout. Le vouloir-vivre brutal, par l'avenir ou par le passé, qui ensanglante la Vendée et la Bretagne ; l'impuissance de vivre ou de croire, qui conduit à la folie ou à la pourriture. Quelques types curieux, qui sont *nus* : celui d'un directeur de maison de santé, sa femme, et celui d'un cabaretier courtier électoral, précisent nettement l'heure présente.

Mais M. Pierre Gol nous indique une solution provisoire aux problèmes qui nous angoissent : « Aime la vie et rejette de toi le désespoir stérile. Accomplis avec simplicité le sévère devoir et les tâches austères, et surtout cesse d'interroger, de te lamenter, de t'épuiser en orgueilleuses révoltes, parce que ta raison n'a pu pénétrer le formidable inconnu. »

Notules et impression musicales, par E. de Solenière (Librairie Sevin et Rey, 8, boulevard des Italiens). — M. de Solenière est un critique enthousiaste ; mais ce qu'il recherche dans l'art, c'est l'humanité. La musique, pour lui, a un sens profond. Elle est de la joie, de la douleur, de la fatalité, de l'espérance ou de l'amour. L'art sera pour le peuple, ou il ne sera pas, parce que la vie complète, normale est dans le peuple, et de plus en plus. « L'art sera social, dans la plus noble acception du terme, écrit M. de Solenière, ou il vaut mieux qu'il ne soit pas. »

La Comédie italienne en France et le théâtre de la Foire, par Bernardin, 2 fr. 50 (Editions de *la Revue bleue*, 15, rue des Saints-Pères). — Bonne contribution à l'histoire du théâtre.

Observations sur le développement de l'enfant, par Gabriel Girault, 1 fr. 50 (Schleicher, éd., 15, rue des Saints-Pères). — Petit guide d'anthropométrie, qui rendra service aux familles et à l'école.

Il est évident que le principe de toute éducation est d'abord de connaître précisément le sujet qu'on se propose d'élever.

La Ronde des Cygnes, par Armand Praviel (Editions de *l'Ame latine*, Toulouse).

La libre-pensée et l'Eglise, par Albert Jounet (Saint-Raphaël).

Les Corporations d'arts et métiers ont-elles créé et maintenu la paix sociale? par Justin Godart (Storck, éd., 8, rue de la Méditerranée, Lyon). — C'est là une grosse question qui ne peut être éclaircie en une brochure de 24 pages. Quelques faits isolés, quelques textes ne prouvent rien contre une organisation du travail qui se maintint durant des siècles. D'ailleurs, l'auteur le reconnaît, très loyalement. Il nous a donné seulement un document.

G. DEHERME.



Le Directeur-gérant : G. DEHERME.

La COOPÉRATION des IDÉES

UNIVERSITÉ POPULAIRE (Fondée le 23 Avril 1898)

157, rue du Faubourg Saint-Antoine, 157

OUVERTE TOUS LES JOURS DE 7 A 11 HEURES DU SOIR

Les Cours et Conférences commencent à 8 h. 1/2 du soir

PROGRAMME DU MOIS DE JUILLET 1902

- Mardi 1^{er}. — M. GEORGES GRAPPE, homme de lettres: Les Idées politiques de Benjamin Constant.
- Mercredi 2. — M. PIERRE DE BOUCHAUD, homme de lettres : Raphaël à Rome.
- Jeudi 3. — M. EMILE KELLER, expert-comptable : Le Commerce et les progrès de l'industrie.
- Vendredi 4. — M. LOUIS DREYFUS: Le Sénégal et la Colonisation Française (avec projections).
- Samedi 5. — M. CUNÉO, avocat à la Cour : La Liberté individuelle.
- Dimanche 6. — Théâtre de la *Coopération des Idées* : 1^o *Le Flibustier*, 3 actes, de Jean Richepin ; 2^o *Le Bonhomme Jadis*, 1 acte, de H. Murger.
- Lundi 7. — M. ATGET, artiste dramatique : *Les Lions amoureux*, de Ponsard.
- Mardi 8. — M. LÉVY-OLMANN, avocat à la Cour : L'adultère.
- Mercredi 9. — M. le docteur GARRIGUES : Les Avariés. II.
- Jeudi 10. — M. KOWNACKI, professeur à l'Association philotechnique : Le cerveau et ses fonctions.
- Vendredi 11. — M. le docteur LEGRAIN, médecin en chef de l'Asile de Ville-Evrard : Le régime des aliénés et le milieu social. II.
- Samedi 12. — M. ALCANTER DE BRAHM, homme de lettres : Jean Moréas.
- Dimanche 13. — Soirée littéraire et musicale organisée par MM. RENÉ ULMANN et HENRI MARX, professeurs à la *Coopération des Idées* : *Ruy Blas* (1^{er} acte).
- Lundi 14. — Soirée familiale.
- Mardi 15. — Causerie amicale.
- Mercredi 16. — M. GEORGES VEILLAT : Le monde des oiseaux, d'après Toussenel. III.
- Jeudi 17. — M. JACQUES BONZON, avocat à la Cour : La République espagnole.
- Vendredi 18. — Causerie amicale.
- Samedi 19. — M. HENRY DARGEL, homme de lettres : La raison et la conscience.
- Dimanche 20. — Soirée théâtrale organisée par la *Lyre Sociale*: 1^o *Jacques Damour*, 1 acte; 2^o *L'Echelle*, 1 acte, de Norès; 3^o *L'Outrage*, 1 acte; 4^o *Un Client sérieux*, 1 acte, de Courteline.
- Lundi 21. — M^{me} REICHE : Le squelette (avec projections).
- Mardi 22. — M. LUCIEN LE FOYER, homme de lettres : L'École laïque et l'œuvre de la *Ligue de l'Enseignement*.
- Mercredi 23. — Mlle HENRIETTE MEYER : Abolition de la peine de mort.
- Jeudi 24. — M. EMILE VITTA, homme de lettres : En Sicile ; le Cimetière du couvent des Capucins et le théâtre grec de Taormina (avec projections).
- Vendredi 25. — Causerie Amicale.
- Samedi 26. — M. WILLIAM HOLT, professeur à l'Association philotechnique : Le service d'eau dans une grande ville.
- Dimanche 27. — Soirée artistique et musicale.
- Lundi 28. — M. le Dr NATTAN-LARRIER : Le logement coopératif et l'hygiène.
- Mardi 29. — Mlle G. COBLENCÉ, agrégée de l'Université : La Martinique (avec projections).
- Mercredi 30. — M. MAURICE ROUSSELOT : L'art et l'Education sociale.
- Jeudi 31. — M. A. EMERIQUE : La création sans créateur.

Les Dimanches et fêtes, pour les séances théâtrales et musicales, chaque membre de l'U. P. payera un supplément d'entrée de 0,25 c. pour couvrir les frais.

Cours de Photographie, par M. DUFRESNE.

Cours de Mandoline.

Cours de Graphologie, par M. DELAHAYE.

Cours de Diction, par M. RENÉ ULMANN, membre de la Société de lecture et de récitation.

Cours de Déclamation théâtrale, par M. HENRI MARX.

Bibliothèque de Lecture sur place et prêt à domicile.

On reçoit les principales revues. On s'inscrit sans formalités. Cotisation 0 fr. 50 par mois.

LE PALAIS DU PEUPLE

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

(Constituée légalement à Paris le 14 Juin 1900)

Siège social : 157, Faubourg Saint-Antoine

PARIS

COMITÉ DE PATRONAGE

MM. A. Aulard, professeur à la Faculté des Lettres; Pierre Baudin, ministre des Travaux publics; Henri Bauër, homme de lettres; Ch. Beauquier, député; Henry Bérenger, homme de lettres; Maurice Bouchor, homme de lettres; Emile Boutroux, de l'Institut; Henri Brisson, ancien président de la Chambre, député; Victor Brochard, professeur à la Sorbonne; Ferdinand Buisson, professeur à la Sorbonne; Eugène Carrière, artiste peintre; Victor Charbonnel, homme de lettres; Georges Clemenceau, homme de lettres; D^r Delbet, député; Hector Depasse, homme de lettres; Lucien Descaves, homme de lettres; Paul Desjardins, professeur au lycée Michelet; D^r Paul Dubuisson, médecin chef de l'asile Sainte-Anne; Emile Duclaux, de l'Institut, directeur de l'Institut Pasteur; A. Espinas, professeur à la Sorbonne; d'Estournelles de Constant, ministre plénipotentiaire, député; Arthur Fontaine, directeur du Travail au ministère du Commerce; Lucien Fontaine, industriel; Marcel Fournier, directeur de la *Revue politique et parlementaire*; Eugène Fournière, député; Anatole France, de l'Académie française; Gustave Geffroy, homme de lettres; Charles Gide, professeur à la Faculté de Droit; Paul Guieysse, ancien ministre, député; Charles Guieysse, secrétaire général de la Société des Universités populaires; Etienne Jacquin, conseiller d'Etat, président de la *Ligue de l'Enseignement*; A. Keüfer, secrétaire de la Fédération du Livre, vice-président du Conseil supérieur du Travail; Ernest Lavisse, de l'Académie française; Jules Lermina, homme de lettres; Henry Michel, professeur à la Sorbonne; A. Millerand, ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes; Gabriel Monod, de l'Institut; Pierre Morel, conseiller municipal; Edouard Petit, inspecteur général de l'Instruction publique; Georges Renard, professeur au Conservatoire des arts et métiers; Charles Richet, professeur à la Faculté de médecine, membre de l'Académie de médecine; Gabriel Séailles, professeur à la Sorbonne; F. Schrader, géographe; A. Vila, secrétaire de la Chambre consultative des Associations ouvrières de production de France; Charles Wagner, pasteur; Emile Zola, homme de lettres.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Raphaël Barré; *directeur* : Georges Deherme. — Maxime Adler, Achille Caron, Jules Dupasquier, Auguste Garnery, Léon Letellier, Henry Loyfert, Lucien Samson.

EXTRAIT DES STATUTS

ART. 2. — La Société a pour objet la construction, la mise en œuvre du Palais du Peuple, à Paris, et la création d'établissements analogues en province.

ART. 4. — La Société prend la dénomination de : *LE PALAIS DU PEUPLE, Société anonyme à capital variable.*

ART. 5. — Le capital social est variable. Il est formé d'actions de cinquante francs.

ART. 8. — Les actions sont payables **cinq francs** en souscrivant et le solde suivant décision du Conseil d'administration.

Les actions peuvent être libérées par anticipation.

Envoi franco des statuts et de la notice explicative à toute personne qui en fera la demande au Siège social, 157, faubourg Saint-Antoine.

ANNONCES,
la ligne : 1 fr.



«BOUCHONS-TORRENT»
Gratis Catalogue illustré
Écrire à M. TORRENT, BOULOU (Pyr.-Or^l.) France.

En vente à la « Coopération des Idées »

Un Pessimiste français, par G. Deherme.	0 25	0 30
Tolstoï, par Suarès.	1 »	1 15
Éducation et Révolution, par Gabriel Séailles.	0 05	0 10
Le Palais du Peuple, par Gabriel Séailles.	0 10	0 15
L'Enseignement pri- maire congréganiste, par Maurice Level.	0 20	0 25
Lettres d'un répétiteur en congé, par Brenn.	0 60	0 70
Jules Lagneau (avec por- trait)	0 50	0 60
Le Coopératisme (illus- tré), par A.-D. Bancel, broché.	1 50	1 70
La Coopération des Idées. — Une ten- tative d'éducation et d'organisation popu- laires, par G. Deherme	0 50	0 55
L'Éducation des Cel- lules, par Emile Du- claux	0 20	0 25
De la Tolérance dans les U. P., par Lucien Le Foyer	0 10	0 15
Les Règles de l'Hon- nête Discussion selon Pascal, par Paul Des- jardin.	0 60	0 70
Almanach de la Coopé- ration.	0 40	0 50
Les Jésuites, par Paul- Armand Hirsch.	0 30	0 40

Nota. — La Coopération des Idées se charge de procurer à ses membres et abonnés, SANS FRAIS, tous ouvrages, brochures, revues, journaux, etc.

Coopérative vinicole générale

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Statuts déposés chez M^e Brulle
notaire à Libourne

Siège social : LIBOURNE (Gironde)

Succursales à Montpellier, Épernay,
Chassagne, Montrachet et Cognac

Vins français de toutes provenances

Spécialité de fournitures aux
Sociétés coopératives

Echantillons et Renseignements franco

Le Courrier de la Presse

21, boulevard Montmartre, 21

PARIS

Directeur : A. GALLOIS

Le Courrier de la Presse lit 6.000
journaux par jour

La COOPÉRATION des IDÉES

Revue mensuelle
de Sociologie positive

(1896-1897-1898)

Un fort volume de 530 pages, relié
toile 10 fr. — France : 11 francs.

(1899-1900)

Relié toile : 5 fr. — Franco 5 fr. 50.
— Non relié : 4 fr. — Franco : 4 fr. 50.

(1900-1901)

La Coopération des Idées, journal
hebdomadaire d'action et d'éducation
sociale (63 numéros). — 3 francs. —
Franco : 3 fr. 50.

(1091-1902)

La Coopération des Idées, revue
mensuelle d'éducation sociale (12 nu-
méros, 400 pages). Non relié : 3 fr. —
Franco : 3 fr. 50.